



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens



Perte auditive à un âge avancé

Ce que vous devez savoir

INCAPACITÉS LIÉES À L'OUÏE, 2022

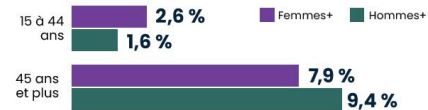


En 2022, **5,6 %** des Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus (soit plus de **1,6 million** de personnes) avaient une incapacité liée à l'ouïe¹.

Les incapacités liées à l'ouïe étaient plus courantes chez les personnes plus âgées

1,5 % 15 à 24 ans	2,4 % 25 à 44 ans
5,4 % 45 à 64 ans	13,6 % 65 ans et plus

La prévalence des incapacités liées à l'ouïe variait selon le genre² et le groupe d'âge



81 % des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe ont rencontré des obstacles à l'accessibilité³

Situations où des obstacles ont le plus souvent été rencontrés

42 %	Utilisation des médias sociaux ou des forums de clavardage en ligne pour interagir avec d'autres personnes
42 %	Utilisation de la vidéoconférence

51 % des personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe utilisaient une aide, un appareil ou une technologie fonctionnels

Aides, appareils ou technologies les plus courants



65 %	Appareils auditifs
34 %	Sous-titrage codé pour personnes malentendantes ou sous-titres
16 %	Alarmes ou alertes visuelles ou vibrantes

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à l'ouïe, **23 %** de celles qui avaient besoin d'un appareil auditif n'en avaient pas



De ce nombre, **72 %** ont indiqué le coût comme raison



1. Une personne est définie comme ayant une incapacité liée à l'ouïe si ses activités quotidiennes sont limitées en raison de difficultés à entendre (même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, le cas échéant).
2. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes ainsi que certaines personnes non binaires, alors que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes ainsi que certaines personnes non binaires.
3. Dans le cadre de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, des renseignements ont été recueillis sur 27 types d'obstacles à l'accessibilité liés aux espaces publics, aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions, à la communication et à l'utilisation d'Internet. Les personnes qui ont déclaré avoir rencontré un ou plusieurs de ces obstacles « parfois », « souvent » ou « toujours » sont considérées comme ayant rencontré un obstacle.

Note : L'Enquête canadienne sur l'incapacité vise les Canadiennes et Canadiens de 15 ans et plus dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-75031-6

Faits sur la perte auditive

- ▶ Outre le fait du vieillissement, du déclin lié à l'âge, la perte auditive peut aussi résulter de divers facteurs tels que les troubles héréditaires, des maladies chroniques, l'exposition au bruit, les substances ototoxiques et les médicaments, pour ne citer que ceux-là.

Qu'est-ce qu'une perte auditive?

- ▶ On parle de perte auditive lorsque l'audition est atteinte et la capacité réduite.
- ▶ Une perte auditive fait qu'il vous est plus difficile d'entendre les sons articulés (la parole) et d'autres sons. La perte auditive est assez répandue.
- ▶ La perte auditive est en général enrayée par des aides auditives et/ou un implant cochléaire.
- ▶ Les aides auditives amplifient les sons tandis que l'implant cochléaire stimule les nerfs existants et les signaux électroniques pour restaurer la capacité auditive.

Comment savoir si vous avez une perte auditive?

- ▶ Vous montez régulièrement le volume de la télévision pour mieux entendre, et il arrive que votre entourage se plaigne du volume trop élevé.
- ▶ Vous avez tendance à demander aux autres de se répéter parce que vous avez l'impression qu'ils marmonnent et qu'ils ne prononcent pas bien les mots.
- ▶ Vous commencez à rester chez vous et à éviter les activités sociales.
- ▶ Vous n'entendez pas la sonnette de la porte ou le téléphone.
- ▶ Les proches vous font remarquer que votre audition est atteinte.

Conséquences de n'avoir pas fait examiner son audition

- ▶ Isolement
- ▶ Dépression née des sentiments de honte, d'une faible estime de soi et d'une participation moindre aux conversations avec les proches
- ▶ Répercussions sur la mémoire et la pensée du fait que le déclin cognitif peut se produire de 30 à 40 % plus vite que chez les adultes à audition normale
- ▶ Perte d'emploi ou journées de travail stressantes

Que faire dès que vous pressentez une perte auditive?

- ▶ Consultez votre médecin de famille pour qu'il vous oriente ou contactez directement un professionnel de la santé auditive.
- ▶ Faites-vous examiner l'audition et, si une aide auditive se révèle nécessaire, les options vous seront présentées.
- ▶ Les aides auditives peuvent coûter cher. Renseignez-vous donc sur les possibilités d'aide financière. Par exemple, le coût d'un implant cochléaire est pris en charge par le ministère de la Santé, mais la liste d'attente est longue.
- ▶ N'hésitez pas à communiquer avec l'Association des malentendants canadiens si vous avez besoin d'aide ou de soutien. Son programme de mentorat vous donnera la possibilité de parler avec quelqu'un qui a vécu une perte auditive.

Comment répondre à ses besoins d'audition?

- ▶ Il est important de défendre vos besoins auditifs, ce qui veut dire que vous devez sensibiliser votre entourage à ce qu'est une perte auditive.
- ▶ Vous devrez demander à vos interlocuteurs de vous faire face et de parler clairement à une hauteur de voix qui vous convient.
- ▶ Vous pouvez prendre des cours de lecture labiale pour mieux suivre et comprendre les conversations.
- ▶ Il peut se révéler difficile de comprendre les personnes à l'accent étranger ou à la pilosité faciale.
- ▶ Adaptez, dans la mesure du possible, votre environnement auditif.

Dispositifs techniques

- ▶ Sonnettes de porte et appareils d'alerte
- ▶ Dispositifs d'aide à l'écoute de la télévision et des conversations, par exemple
- ▶ Téléphones à amplificateur
- ▶ Détecteurs de fumée/alarmes incendie
- ▶ Applications voix-texte pour téléphones mobiles
- ▶ Systèmes FM et boucles auditives



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens

Notre vision

- Oeuvrer à une société sans entrave où les Canadiens ayant une perte auditive se sentent autonomisés et inspirés, et jouissent d'une qualité de vie optimale

Notre mission

- Créer au service des Canadiens ayant une perte auditive des communautés accessibles, communicantes et soucieuses d'équité



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens

Inclusion

► Nous prônons l'inclusivité, en accueillant la diversité des voix, des perspectives et des expériences au sein de la communauté des malentendants et en les valorisant.

Collaboration

► Ensemble, nous atteignons les objectifs communs en mobilisant la force collective de notre communauté et de nos partenaires.

Confiance

► Nous cultivons la confiance en étant honnêtes, fiables, responsables et résolument engagés envers les personnes desservies.



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens

Programmes motivants de l'AMEC

- ▶ Mentorat par des pairs
- ▶ Bienvenue dans la loupe auditive
- ▶ Impôt sur le revenu
- ▶ Bourses d'études
- ▶ Lecture labiale (en personne et en ligne)
- ▶ Favoriser le maintien de communautés inclusives des aînés



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens

Ressources de l'AMEC

- ▶ Webinaires
- ▶ Blogues
- ▶ Éducation à l'écoute
- ▶ Balados
- ▶ Infolettre iListen
- ▶ Site Web de l'AMEC



AMEC : l'adhésion a ses avantages

- Bell – Les membres de l'AMEC sont admissibles à 20 \$ de rabais par mois grâce aux forfaits Connectez tout (Connect Everything) ou Unlimited actuels de Bell Canada. Veuillez communiquer avec accessible@bell.ca ou le 1-800-268-9243.
- Rogers – Les membres de l'AMEC sont admissibles à un rabais de 20 \$ sur les forfaits du Marché (Market) de Roger. Vous devrez confirmer que vous êtes membre actuel de l'AMEC National pour recevoir cette prestation. Pour plus d'informations, visitez Hearing and Speech Solutions/Services d'accessibilité/Rogers.



Canadian Hard of Hearing Association
Association des malentendants canadiens

AMEC : l'adhésion a ses avantages

Telus – Les membres de l'AMEC sont admissibles à un rabais mensuel de 20 \$ et 20 GB données bonus sur les forfaits de téléphones intelligents grand public et peuvent aussi être admissibles à un forfait de service mobile réduit. Les clients admissibles peuvent bénéficier de rabais interurbains en appelant via le service relais TELUS. 1-866-558-2273.



AMEC : l'adhésion a ses avantages

Autres rabais :

- Recommandez un nouveau membre à l'AMEC et, s'il rejoint, vous recevrez une carte-cadeau Tim Horton's offerte d'une valeur de 10 \$
- 10% de rabais sur chaque achat au magasin en ligne de l'AMEC, plus des promotions fournisseurs tout au long de l'année.
- 10 \$ de rabais sur l'inscription aux conférences l'AMEC, plus vous serez admissible à certains tirages au sort de conférences.



AMEC : l'adhésion a ses avantages

Gratuit :

- À compter du 1er mai 2026, les programmes, ateliers et webinaires de l'AMEC seront offerts GRATUITEMENT uniquement aux membres actuels, sauf indication contraire. Les non-membres paieront des frais de 15 \$ pour participer à l'un des événements ci-dessus avant le début du programme, de l'atelier ou du webinaire.
- Les membres actuels auront un accès GRATUIT aux enregistrements du webinaire (si disponibles).



AMEC : l'adhésion a ses avantages

- Bell – Les membres de l'AMEC sont admissibles à 20 \$ de rabais par mois grâce aux forfaits Connectez tout (Connect Everything) ou Unlimited actuels de Bell Canada. Veuillez communiquer avec accessible@bell.ca ou le 1-800-268-9243.
- Rogers – Les membres de l'AMEC sont admissibles à un rabais de 20 \$ sur les forfaits du Marché (Market) de Roger. Vous devrez confirmer que vous êtes membre actuel de l'AMEC National pour recevoir cette prestation. Pour plus d'informations, visitez [Hearing and Speech Solutions/Services d'accessibilité/Rogers](#).



En tant que membre de l'AMEC:

- Vous avez l'occasion de voter sur des décisions importantes lors de notre assemblée générale annuelle. Ta voix compte.
- Connectez-vous avec des membres partageant les mêmes idées et ayant une perte auditive – créez une communauté.
- Êtes-vous nouveau dans la perte auditive et souhaitez entrer en contact avec quelqu'un qui a une expérience vécue de la perte auditive? Nos mentors sont là pour vous aider. Contactez-nous dès aujourd'hui – 1-613-526-1584

- ▶ La perte auditive ne vous définit pas!
- ▶ Défendez vos besoins auditifs
- ▶ Cherchez du soutien quand vous en avez besoin
- ▶ Vous n'avez pas à vous sentir seul(e)

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Carrie Hartwick - chartwick@chha.ca

Karla Wilson - kwilson@chha.ca

Association des malentendants canadiens - www.chha.ca